

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session extraordinaire le 21 juillet 2022 à Douala, sous la présidence de Monsieur **Hervé NDOBA**, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine.

Après avoir examiné les implications de la loi régissant la cryptomonnaie en République Centrafricaine sur l'architecture réglementaire de la Communauté en matière monétaire et financière, le Comité Ministériel a :

- constaté que certaines dispositions de cette loi sont incompatibles avec les accords et conventions régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale et les Statuts de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- pris acte du rapprochement fait par le Gouvernement de la République Centrafricaine auprès de la BEAC et des institutions financières internationales, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, tout en espérant qu'une solution préservant la compatibilité des dispositions nationales en la matière avec l'architecture institutionnelle et réglementaire de la Communauté sera issue de cette démarche ;
- invité la Banque Centrale à accélérer le processus d'élaboration d'un cadre normatif régissant les cryptoactifs dans la CEMAC et à poursuivre les actions en faveur de l'inclusion financière et de la modernisation des infrastructures de paiement.

Le Président du Comité Ministériel,



Hervé NDOBA